

REGLEMENT D'INTERVENTION

CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'objectif du dispositif « Aide à la Garde d'Enfants » est de favoriser l'accès à l'emploi tout en luttant contre la précarité financière en agissant auprès des parents de jeunes enfants s'inscrivant dans une démarche d'insertion mais qui peuvent rencontrer des difficultés pour concilier vie professionnelle et vie familiale. Pour cela, le dispositif met à disposition une aide financière individuelle.

BENEFICIAIRES

- Être parent avec au moins un enfant à charge
- Être inscrit et suivre un parcours de formation du PRF Occitanie,
- Être repreneur d'emploi dans les 6 mois de reprise et avoir un contrat de travail d'une durée minimale d'un mois

Conditions d'âge de l'enfant :

L'Aide à la Garde d'Enfant(s) est octroyée pour les enfants de moins de 10 ans.

NATURE ET MONTANT DE L'AIDE REGIONALE

Type d'aide

Aide individuelle forfaitaire pour soutenir la garde d'enfant(s).

Elle est versée aux parents demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle inscrits dans une formation du Programme Régional de Formation (PRF) et aux repreneurs d'emploi disposant d'un contrat de travail d'une durée minimale d'un mois.

Cette aide peut être complémentaire de l'aide versée par la CAF

Montant de l'aide

1) Stagiaires de la formation professionnelle

- Aide forfaitaire de 250 € versée dès l'entrée en stage quel que soit le nombre d'enfants éligibles

2) Repreneurs d'emplois

- Aide forfaitaire de 80 € pour un repreneur d'emploi avec un contrat de travail de plus d'un mois et de moins de 3 mois quel que soit le nombre d'enfants éligibles
- Aide forfaitaire de 250 € pour un repreneur d'emploi avec un contrat de travail de 3 mois ou plus quel que soit le nombre d'enfants éligibles

CONDITIONS DE VERSEMENT

L'aide est versée en une seule fois .

Pour les stagiaires de la formation professionnelle, les dossiers éligibles dans le cadre de ce dispositif seront les dossiers complets déposés avant la fin du parcours de formation.

Pour les repreneurs d'emplois, les dossiers éligibles seront les dossiers déposés complets sur l'extranet dédié.

L'aide sera effective après notification de la décision au demandeur.

DEPOT DE DEMANDE

Pour les stagiaires

Etapes :

1. Prendre contact avec l'organisme de formation vers qui vous serez orienté pour monter un dossier
2. Déposer le dossier dans le logiciel dédié afin que la demande d'aide soit examinée
3. Attribution de l'aide financière

PIECES A FOURNIR

- Le formulaire « Aide à la garde d'enfants » le cas échéant
- Copie du livret de famille
- Pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité
- RIB au nom du bénéficiaire

Pour les repreneurs d'emplois

Etapes :

1. Dépôt de la demande d'aide sur l'extranet dédié
2. Le demandeur fournira toutes les pièces justificatives nécessaires à l'instruction du dossier
3. Attribution de l'aide financière

PIECES A FOURNIR

- Copie du livret de famille
- Tout document justifiant de sa situation au regard d'une activité professionnelle, datée d'au moins un mois (contrat de travail, attestation URSSAF justifiant l'inscription au registre du commerce et des sociétés de l'entreprise...)
- Pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité
- RIB au nom du bénéficiaire

Dans le cas où les pièces justificatives produites par le demandeur de l'aide ne permettent pas d'attester l'éligibilité, la Région Occitanie se réserve le droit de demander toutes autres pièces permettant de s'assurer qu'il remplit bien tous les critères d'octroi de l'aide.